



Syndicat des Kinésologues
Professionnels Francophones

133, rue des Moulins 21000 DIJON – skpf@skpf.fr
Tél : 01 86 65 21 42 – www.skpf.fr

Le SKPF appelle ses adhérents, à ne plus recevoir de clients **dès lors qu'ils ne sont pas équipés et organisés pour suivre les recommandations sanitaires**

Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues, Chers adhérents,

Suite à l'annonce faite par le gouvernement du passage au stade 3 de prévention face à l'épidémie du coronavirus, beaucoup d'entre vous nous sollicitent à juste raison.
Après les multiples renseignements, échanges, concertations et au regard de la

- Situation sanitaire exceptionnelle dans laquelle se trouve notre pays,
- Suite aux dernières recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) en date du 13 mars 2020 ;
- Suite aux mesures prises par le gouvernement en date du 14 mars 2020 :

Nous nous devons d'agir avec civisme, de protéger nos clients et nos familles.

En effet, en l'absence de moyens matériels et organisationnels recommandés, notre profession n'est pas en capacité de recevoir au stade 3 de la diffusion épidémique les clients dans des conditions de sécurité optimale et de se protéger contre le risque de contamination.

C'est pourquoi le Syndicat National des Kinésologues Francophones (SKPF) appelle ses adhérents à ne plus recevoir de clients en consultation **tant que les conditions recommandées ne seront pas réunies.**

Toutefois, si vous étiez dans l'obligation de recevoir un client en détresse et dans la mesure où la Kinésiologie ne se pratique pas à distance, nous ne saurons trop vous recommander de respecter les mesures de préventions imposées par les autorités sanitaires.

- Quelles sont les précautions à mettre en place ?

- Demander à chaque client de se laver les mains au savon **dès l'arrivée** au cabinet avant et après la séance, et/ou avec une solution hydroalcoolique dans la mesure du possible
ATTENTION : le gel Hydroalcoolique ne remplace pas le lavage des mains

Bureau SKPF : *Françoise HEINZLE - Fabrice BUHAGIAR - Nicolas MAZLOUM - Boris CAYET - Laetitia RUEL*



- Porter un masque.
- Adopter des mesures d'hygiène drastiques dans les lieux où vous exercez.
- Prévenir, impérativement, vos clients par SMS la veille du RDV:
 - o d'être à l'heure au rdv afin de limiter les croisements d'autres personnes dans la salle d'attente et restreindre les accompagnants
 - o s'ils présentent le moindre symptômes (toux, fièvre, maux de tête...) annuler automatiquement le rdv
 - o s'ils ont un traitement (chimio, ou faiblesses respiratoire...) annuler automatiquement le rdv

Organisation Administrative :

ORGANISATION DU TRAVAIL

Du fait des mesures visant à limiter la propagation du coronavirus, l'organisation de votre entreprise peut être perturbée. A cette fin, le gouvernement a mis en ligne un question/réponse réactualisé régulièrement permettant d'identifier et de gérer des situations auxquelles vous pouvez être confrontés. Voici le lien :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/coronavirus-questions-reponses-entreprises-salaries>

- En cas de fermeture totale du cabinet, quelle est la procédure ?

Vous trouverez ci-dessous le lien vous informant de la démarche à suivre

https://www.federation-auto-entrepreneur.fr/sites/default/files/aide_financiere_urssaf.pdf

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution de la situation et vous recommandons vivement le respect total des directives des autorités sanitaires et gouvernementales tant l'évolution de cette épidémie est rapide.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers adhérents, nos salutations les plus cordiales.

Dijon le 15 mars 2020

La Présidente

Françoise HENZLE